

Le Maire expose que l'augmentation constante et rapide de la population

- 1 583 au recensement de Février 1975
- 2 150 à ce jour,

nécessite la création d'un emploi de sténo-dactylographe au Secrétariat de la Mairie.

Cependant, pour l'instant, cet emploi peut être tenu à mi-temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le poste de sténo-dactylographe à mi-temps est créé.

Le tableau des effectifs est modifié dans ce sens (annexe 1 de la présente délibération).